



En partenariat avec le réseau ACTIFS et :



2^e édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique

Jeudi 1^{er} juillet à 16h, Ile-de-France Energies, l'AREC Ile-de-France (département énergie-climat de l'Institut Paris Région), et l'Association des Maires d'Ile-de-France ont remis lors d'une cérémonie les prix de la 2^e édition du Trophée des Communes pour la rénovation énergétique. 5 collectivités lauréates ont été récompensées pour leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti (public, social ou privé).

Le Trophée des communes pour la rénovation énergétique est organisé lors du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) pour la deuxième fois par l'AREC Ile-de-France, Ile-de-France Energies et l'AMIF, enrichie de nouveaux partenaires, pour promouvoir la rénovation énergétique.

Financé dans le cadre du programme Rénovation des Immeubles de Copropriété en France (RECIF), ce Trophée vise à récompenser les collectivités pour leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur l'ensemble de leur patrimoine bâti (public, social ou privé).

Le jury a notamment étudié la stratégie et les ambitions fixées en matière de rénovation, la mise en place d'actions de sensibilisation et d'outils financiers et d'accompagnement, ainsi que l'exemplarité d'un projet de rénovation dans lequel la collectivité a joué un rôle central.

Des prix ont été remis dans 5 catégories :

- Communes de moins de 10 000 habitants
- Communes de 10 000 à 30 000 habitants
- Communes de plus de 30 000 habitants
- Intercommunalités
- Coup de cœur du jury

Le Jury était composé de membres issus des structures suivantes :

- Ile-de-France Energies,
- AREC Ile-de-France,
- Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF),
- Région Ile-de-France,
- Banque des Territoires,
- Fédération Française du Bâtiment du Grand Paris,
- Ekopolis,
- Soliha,
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),
- CAPEB Ile-de-France,
- Réseau ACTIFS.

La remise des prix aux lauréats a été introduite par **Rolin Cranoly**, maire de Gagny (93) et vice-président de l'AMIF, en charge de la Commission Transition écologique. « *Les maires ont un rôle crucial à jouer pour accompagner au mieux la transition énergétique* ». Les trophées décernés cette année constituent un moyen d'encourager les villes pour accélérer la démarche sur les bâtiments, publics et privés, quelle que soit la taille des communes. Rolin Cranoly a remercié toutes les collectivités qui s'engagent dans des politiques innovantes en matière de rénovation énergétique et a souligné la contribution de la rénovation énergétique à la lutte contre le dérèglement climatique et donc à la préservation de la Terre pour les générations futures.

LES LAUREATS

Après réception des candidatures, le jury s'est réuni mi-juin pour désigner un lauréat dans chacune des 5 catégories.

Catégorie	Lauréats	Représenté par	Prix remis par
- de 10 000 hab	Labbeville	Christian DUMET, adjoint	Rolin CRANOLY, maire de Gagny et vice-président de l'AMIF
+ de 10 000 hab	Arpajon	Christian BERAUD, maire et Thierry FICHEUX, adjoint	Véra MATOVIC, vice-présidente d'Ekopolis
+ de 30 000 hab	Créteil	Laurent CATHALA, maire	Alain BROSSAIS, directeur des Stratégies et des relations territoriales à l'Anah
Intercommunalité	GPSO	Florence de PAMPELONNE, conseillère territoriale	Christelle INSERGUEIX, directrice de l'AREC IDF
Coup de cœur	Montfermeil	Gérard GINAC, adjoint et Florence PRESSON, chargée de mission	Christelle INSERGUEIX, directrice de l'AREC IDF

Dans la catégorie des collectivités de moins de 10 000 habitants, le Trophée des communes pour la rénovation énergétique a été décerné à la ville de **Labbeville (95)** pour son projet d'envergure de rénovation énergétique de l'ensemble de son parc communal depuis 2010. Le Trophée destiné aux collectivités de 10 000 à 30 000 habitants a été remis à la commune d'**Arpajon (91)** pour le déploiement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Dans la catégorie des plus de 30 000 habitants, **Créteil (94)** a été récompensée pour la mise en place d'une stratégie de réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux ainsi que pour l'accompagnement de la rénovation des logements. L'Etablissement Public Territorial **Grand Paris Seine Ouest (92)** s'est vu attribuer le Trophée dans la catégorie des intercommunalités pour sa stratégie d'incitation énergétique pour le parc bâti social et privé. Enfin, le Trophée coup de cœur a été décerné à la commune de **Montfermeil (93)** pour le dispositif de parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire.

Lauréat de la catégorie « de 10 000 à 30 000 habitants » : Labbeville (Val d'Oise)

Rolin Cranoly, maire de Gagny et vice-président de l'AMIF, a remis le prix à la commune de Labbeville. Il a salué le projet d'envergure de rénovation énergétique mené par la ville sur l'intégralité de son parc communal, qui a commencé dès 2010, à la suite de la réalisation d'une étude thermique sur l'ensemble de ses bâtiments.

De nombreuses opérations de rénovation énergétique ont été effectuées : l'isolation des combles du réfectoire, de l'école et de la mairie, le remplacement de la totalité des ouvertures du futur centre intergénérationnel, la suppression de 5 chaudières à fioul par des chaudières à pellets, etc. La suppression du fioul a constitué pour la commune une réduction de ses coûts de chauffage de l'ordre de 43%. La commune compte poursuivre son programme de travaux avec, entre autres, l'installation d'éclairages LED dans tous les bâtiments, de régulations intelligentes afin d'optimiser le chauffage et de fenêtres à triple vitrage dans le centre intergénérationnel.

Le jury a particulièrement apprécié la présence d'une véritable stratégie patrimoniale sur le long terme, ce qui est peu fréquent pour une si petite commune. Il a également valorisé le travail systématiquement réalisé de manière parallèle sur l'enveloppe et les équipements.

Lors de la remise des prix, **Christian Dumet**, adjoint au Maire de Labbeville et ancien maire de la commune, a rappelé qu'il ne faut pas hésiter à « aller à la chasse aux subventions » afin de mener à bien les projets de rénovation énergétique.

Lauréat de la catégorie « 10 000 à 30 000 habitants » : Arpajon (Essonne)

Pour remettre le prix, était présente **Vera Matovic**, vice-présidente d'Ekopolis, qui a rappelé qu'il ne devait pas y avoir de dichotomie entre le parc public et le parc privé dans les politiques locales de rénovation.

La commune, représentée par son maire **Christian Beraud** et **Thierry Ficheux**, adjoint chargé de la Transition écologique, est récompensée pour les actions menées en faveur de la rénovation énergétique des logements collectifs avec notamment le déploiement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui vise à accompagner les petites copropriétés du centre-ville. Sur le patrimoine communal d'Arpajon, les travaux sur le système

de chauffage des bâtiments publics a déjà permis de réduire la consommation énergétique du parc communal de 30% environ.

Le jury a particulièrement apprécié le caractère global de la candidature qui témoigne d'une réelle mobilisation au sein de la commune – compte tenu notamment de sa taille – et qui concerne des actions concrètes menées sur le parc privé et sur le patrimoine public. Le jury souligne également l'engagement d'Arpajon afin de proposer des solutions de financement aux habitants avec une aide financière proposée par la Ville dans le cadre de l'OPAH pour financer les audits énergétiques en copropriété.

En ce qui concerne le projet qui porte sur la réhabilitation d'un centre socio-culturel en chantier participatif, la démarche de sobriété a été appréciée par les membres du jury. Ils mettent en avant qu'une réelle réflexion a été menée autour des matériaux et autour du réemploi des structures dans un objectif de limiter l'énergie grise.

Lauréat de la catégorie « + de 30 000 habitants » : Créteil (Val-de-Marne)

Alain Brossais, directeur des Stratégies et des relations territoriales à l'Agence nationale de l'habitat, a mis en avant le fait que "la rénovation énergétique n'attend pas l'action publique mais elle a besoin de l'action publique", notamment pour cibler les ménages qui ont le plus besoin d'aides à la rénovation, dans le but de définir des priorités d'action. C'est notamment ce qu'a fait la ville de Créteil.

La Ville de Créteil, représentée par son maire **Laurent Cathala**, présentait une stratégie d'envergure qui vise à réduire entre 20 et 40% les consommations énergétiques des 39 bâtiments les plus énergivores du parc communal pour une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement, à la suite d'audits énergétiques réalisés en 2021.

Pour impulser la rénovation des logements des Cristoliens, Créteil accompagne financièrement le bailleur social de la ville, ayant notamment permis de rénover le quartier du Haut du Mont-Mesly, un Quartier Prioritaire de la Ville, qui regroupe plus de 2 000 logements et affiche une réduction globale des déperditions énergétiques à hauteur de 49%. Pour accompagner financièrement et techniquement la rénovation des logements privés, et en particulier des copropriétés, la Ville travaille en partenariat étroit avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir et l'Agence locale de l'énergie du département, le CAUE 94.

Le projet exemplaire présenté par Créteil concerne la rénovation thermique de l'école maternelle Jeu de Paume datant des années 1960 qui permettra au bâtiment de passer d'une classe énergétique C à A. Les travaux visent à atteindre une division par 3 de la consommation énergétique des façades et ainsi à améliorer le confort des 135 élèves.

Le jury a particulièrement apprécié le caractère très global de la stratégie mise en œuvre par la Ville de Créteil qui concerne les différents parcs de bâtiments : patrimoine public, logements privés et parc social. Cette stratégie ambitieuse est par ailleurs accompagnée par un suivi des objectifs et des résultats, avec des résultats chiffrés sur les économies d'énergie, mais aussi sur les émissions de GES évitées. La démarche partenariale forte a également été mise en avant en raison du nombre important d'acteurs locaux, départementaux et régionaux associés à la stratégie et à sa mise en œuvre.

Le maire de Créteil a rappelé que Créteil est une ville solidaire pour qui la rénovation énergétique intègre une large dimension sociale liée à la lutte contre la précarité énergétique.

Lauréat de la catégorie « Intercommunalités » : Grand Paris Seine Ouest (Hauts-de-Seine)

L'EPT Grand Paris Seine Ouest, représenté par **Florence de Pampelonne**, conseillère territoriale, est récompensé pour sa stratégie d'incitation à la rénovation énergétique pour le parc social et pour le parc privé, permettant de toucher à la fois les propriétaires de maisons individuelles et les copropriétés. « Le jury a fortement apprécié le caractère global et multi-partenarial de cette stratégie, allant de la sensibilisation au financement avec des objectifs ambitieux et un suivi sérieux », a précisé **Christelle Insergueix**, directrice de l'AREC Ile-de-France, qui remettait le prix à l'intercommunalité.

Grand Paris Seine Ouest a réussi à accompagner plus de 800 ménages dans leur projet de rénovation énergétique, grâce au Programme d'intérêt général « Opération Habitat Qualité » déployé depuis 2019 sur les 8 communes du territoire. Au-delà de son aspect environnemental, cette opération a une visée sociale permettant de lutter contre la précarité énergétique des ménages. L'EPT a par ailleurs mis en place en avril 2021 le guichet unique « Seine Ouest Rénov' » dédié à la rénovation énergétique des logements privés et animé par l'Agence locale de l'énergie et du climat GPSO Energie et les conseillers de l'Opération Habitat Qualité.

Sur le parc social, au moins 36 résidences ont pu être rénovées grâce aux subventions et à la garantie d'emprunt apportée par Grand Paris Seine Ouest. Au total, l'EPT a subventionné la réhabilitation énergétique des logements sociaux à hauteur de 1,7 millions d'euros depuis 2010. Le territoire propose également un nombre d'aides financières à ses habitants qui ciblent en priorité les ménages modestes et très modestes, ainsi que les copropriétés.

Toutes ces actions s'inscrivent dans les documents stratégiques du territoire et notamment dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial qui vise à rénover énergétiquement 100% des logements existants à l'horizon 2050. Sur une temporalité plus proche, Grand Paris Seine Ouest souhaite diminuer d'ici 2025 de 17% la consommation énergétique du bâti de son territoire et de 22% ses émissions de gaz à effet de serre.

Lauréat de la catégorie « coup de cœur du jury » : Montfermeil (Seine-Saint-Denis)

La Ville de Montfermeil, représentée par son premier adjoint **Gérard Ginac** et **Florence Presson**, chargée de mission transition énergétique, est récompensée pour son dispositif PREP (Parcours de Rénovation Energétique Performante) pour promouvoir et massifier les travaux de rénovation performante des maisons individuelles de la commune. **Christelle Insergueix**, directrice de l'AREC Ile-de-France, leur a remis le prix a indiqué que le jury a particulièrement apprécié ce projet qui vise à développer la confiance entre citoyens et artisans autour de la rénovation énergétique.

Le PREP s'articule autour de 3 tiers de confiance : la mairie qui a nommé un référent pour porter le projet au sein de ses services et auprès des citoyens ; l'espace Faire (ALEC MVE) qui met en place des opérateurs de proximité qui sont les interlocuteurs privilégiés des ménages et des artisans ; et le tiers de confiance de financement.

Démarré en 2017, 19 ménages sont actuellement accompagnés, 9 maisons sont en cours de travaux et 6 entreprises ont été formées pour travailler en équipe sur des projets de rénovation globale. L'objectif pour les 2 à 3 prochaines années est de rénover 50 maisons par an pour atteindre une étiquette énergétique A ou B.

Le jury a particulièrement apprécié le caractère innovant de ce dispositif dont la commune de Montfermeil est porteuse, travaillant sur le secteur diffus de la maison individuelle. La démarche est avant tout une démarche partenariale avec les artisans et les acteurs du territoire. Enfin, elle se veut reproductible, elle sera étendue en 2021 aux 14 communes de l'EPT Grand Paris Grand Est, et pourrait inspirer encore d'autres communes.

Florence Presson souligne l'importance d'accompagner des projets de rénovation globale pour lutter contre la précarité énergétique, car "la somme de petits travaux qui s'étalent dans le temps ne donnent en aucun cas de la performance".

Synthèse de la table ronde du jeudi 1^{er} juillet précédant la remise des Trophées

La cérémonie de remise des prix a été précédée par une table ronde thématique dédiée à l'adaptation des bâtiments au changement climatique. Véronique Javelle, architecte et gérante du Groupe A&M et Alexandre Goncalves, directeur des études et du développement chez ReeZOME, ont présenté grâce à l'exemple de différentes opérations innovantes réalisées en Ile-de-France, comment bien concilier confort d'été et confort d'hiver dans un projet de rénovation énergétique en copropriété. Afin de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées aux problématiques spécifiques d'un immeuble, ils soulignent l'importance d'un processus participatif qui inclut les copropriétaires et locataires dans le choix des travaux qui seront réalisés. Les usagers sont très sensibles aux enjeux liés au confort d'été et d'hiver de leurs logements, car avec les confinements successifs, les habitants ont réellement subi les différents inconforts de leur habitation. Alexandre Goncalves a également rappelé le rôle des collectivités de participer au financement des projets globaux permettant de traiter ces enjeux.

Delphine Mourot, chargée de projets Finance Responsable, Biodiversité et Adaptation à l'Observatoire de l'immobilier durable, a mis en avant les différentes ressources sur lesquelles les collectivités peuvent s'appuyer, afin d'être mieux outillées face au défi de l'adaptation au changement climatique. L'OID développe lui-même des outils pour répondre aux besoins de ses partenaires en matière d'adaptation au changement climatique. On peut notamment citer la plateforme cartographique Bat-ADAPT qui permet d'obtenir une analyse de risque sur les bâtiments renseignés sur la plateforme. Elle a également souligné l'importance de prendre en compte des enjeux multiples dans un projet de rénovation, notamment des enjeux liés à la biodiversité, les solutions fondées sur la nature et l'accompagnement des usages des habitants du bâtiment après travaux. A cet effet, il existe déjà un nombre d'outils réglementaires utiles à disposition des collectivités (le Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Plan local de l'urbanisme, la concertation citoyenne, les permis à végétaliser...) qui peuvent contribuer à intégrer ces enjeux qui concernent l'adaptation des bâtiments au changement climatique.

Présentation du jury

Île-de-France Énergies



Île-de-France Énergies est un acteur majeur de la transition énergétique de la Région Ile-de-France. Créé par la Région Ile-de-France en 2013, Île-de-France Énergies, est LE spécialiste francilien de la rénovation énergétique des copropriétés de plus de 50 logements.

Sa mission est de réduire la vulnérabilité énergétique des franciliens en proposant une offre de rénovation énergétique et en soutenant le développement des énergies renouvelables via

une offre complète : audits, études de maîtrise d'œuvre, réalisations d'un plan de financement, suivi de chantier, suivi de performance. Île-de-France Energies accompagne les projets de A à Z et garanti de 40 à 70% d'économies d'énergie.

L'organisme compte pour actionnaires 14 collectivités territoriales franciliennes, 2 établissements financiers et bénéficie du soutien de l'Union Européenne.

AREC ÎLE-DE-FRANCE



L'AREC Île-de-France est le département Énergie-Climat de l'Institut Paris Region (IPR)

L'AREC îdF a pour objectif de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique en assistant les collectivités et autres acteurs franciliens. À l'interface des différentes échelles territoriales, l'AREC îdF coordonne et accompagne les acteurs relais sur les territoires pour décliner localement les objectifs énergie-climat.

Elle intervient plus spécifiquement sur les domaines d'actions suivants : sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables et de récupération, Plans Climat-Air-Energie territoriaux, atténuation et adaptation au changement climatique. Les missions de l'AREC IDF sont organisées autour de quatre axes :

- l'observation et la production de connaissances,
- la contribution aux politiques franciliennes énergie-climat,
- l'accompagnement des projets énergie-climat et des démarches territoriales intégrées,
- l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs franciliens.

AMIF



Créée en 1990, l'AMIF est devenue en quelques années un acteur incontournable de la région capitale. Depuis 2015, Stéphane Beudet, maire d'Evry-Courcouronnes (91) et vice-président de la Région Ile-de-France, préside l'association.

Totalement pluraliste et répondant aux attentes des communes franciliennes en quête d'une structure de concertation et d'information à l'échelon régional, l'AMIF assure un rôle de représentation des élus locaux et participe au dynamisme régional.

Forte de sa représentativité et de sa structure interdépartementale qui lui confère un rôle de porte-parole des Maires de l'Ile-de-France dans le débat régional, l'AMIF intervient comme un interlocuteur privilégié sur les grandes questions qui conditionnent l'avenir de la région, voire du pays.

Partenaire actif de l'Etat et des collectivités territoriales, l'association aborde tous les sujets essentiels à la vie des municipalités en apportant un éclairage particulier : l'aménagement du territoire, les transports, l'éducation, la culture, la fiscalité, la formation, l'emploi, la politique de la ville, l'urbanisme et l'environnement etc... autant de secteurs qui permettent aux élus de faire entendre leur voix et de donner leur avis sur le développement de la région-capitale, appelée à jouer un rôle moteur au sein de l'Union européenne.

Programme Recif



RECIF est un programme CEE portant sur la rénovation énergétique des copropriétés, porté par Ile-de-France Energies. Il vise à organiser un repérage des copropriétés nécessitant une rénovation, à mobiliser les collectivités territoriales sur les territoires concernés et à sensibiliser et former les syndicats et des copropriétaires moteurs sur le sujet. Le programme prévoit notamment un envoi massif de courriers à destination des copropriétaires et gestionnaires de syndicats, l'organisation d'événements d'informations sur la rénovation énergétique et la conception d'un MOOC « Réno Copro ». Le programme RECIF finance le Trophée des communes pour la rénovation énergétique.